

RETRAITES

Jean Claude MAILLY s'adresse solennellement aux parlementaires et invite les salariés à faire de même

Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de FO, s'est adressé solennellement aux parlementaires qui débattent, à l'Assemblée nationale en ce moment puis au Sénat, du projet de loi réformant les retraites.

Il dénonce un projet dont la mesure d'économie principale repose sur le report de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans des droits au départ en retraite, parallèlement à l'allongement de la durée de cotisation, faisant supporter aux générations actuelles et à venir les ajustements budgétaires découlant de la crise.

Il en appelle à l'importante responsabilité des parlementaires face à un projet de loi qui, selon FO, conduit à « reconnaître implicitement une subsidiarité impuissante vis-à-vis des marchés financiers » et à « remettre en cause le pacte social et républicain ».

Jean Claude Mailly confirme l'exigence de FO du retrait ou de l'abandon de ce projet afin que « le dossier retraite soit examiné au regard de ses vrais impératifs de financement et de justice sociale ».

Dans le même temps, FO a mis en ligne sur son site Internet, www.force-ouvriere.fr, une procédure très simple permettant à tout salarié de s'adresser à son député.

Par une procédure simple, vous pouvez envoyer une adresse à votre député pour défendre nos retraites.

Lettre aux députés (lien ci-dessous) :

http://www.force-ouvriere.fr/page_principal/deputes/id.asp?id=2760

Adresse des députés (lien ci-dessous) :

http://www.force-ouvriere.fr/page_principal/deputes/index.asp?jv=64

MANIFESTATION A STRASBOURG

RDV à 14 h 30 place de la Bourse, trajet jusqu'à la place de la République comme le 7
FO sera en fin de cortège, toujours sur la même revendication : **RETRAIT DU PROJET**

CONTACTS : FO DGFIP 67

Mél : fo.067@dgfip.finances.gouv.fr
départemental)

Tel : 03.88.56.54.25 (José PEREIRA, secrétaire

Site local : filière gestion publique et filière fiscale : www.fo-dgfip-sd.fr/067/ (accessible aussi par Magellan et Eole)

Site national : www.fo-dgfip.fr/